

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

### INTRODUCTION

C'est l'article 11 de la loi portant sur l'administration du territoire (loi 92-125 du 6 février 1992) qui impose aux villes de plus de 3 500 habitants la tenue en Conseil Municipal d'un débat d'orientation budgétaire. La circulaire d'application du 31 mars 1992 et le règlement intérieur complètent cette loi 92-125.

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Un tel débat doit être un moment privilégié de la démocratie locale. Il contribue à ce titre à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget et détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires : notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose également que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un tel débat doivent, à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

- l'évolution du besoin de financement annuel. Après une demande de précision auprès des services préfectoraux, il s'agit de l'endettement net, c'est à dire le montant des nouveaux emprunts de l'année n diminué du remboursement du capital de la dette.

De plus, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations supplémentaires suivantes :

- la structure des effectifs de la collectivité.
- des éléments sur la rémunération du personnel.
- la durée effective du travail.
- la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- l'évolution prévisionnelle des dépenses et de la structure des effectifs pour le projet de budget.

Notre commune a une population inférieure à 10 000 habitants et n'est donc pas assujettie à cette obligation. Néanmoins, dans un souci de transparence, certaines informations concernant ce sujet seront abordées.

Enfin la situation de la collectivité en matière de développement durable ainsi que l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services doivent être aussi abordés.

## LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### 1) Le contexte macro-économique

En 2019, la croissance mondiale se serait élevée à 3% contre 3.6% en 2018 avec d'importantes disparités selon les zones géographiques. En effet, si les Etats Unis ont connu une croissance à 2.4%, celle de la zone Euro est prévue à 1.2%, tandis que la Chine connaît une forte expansion, bien qu'en baisse par rapport à celle de 2018, à 6.1%. Ces taux sont par ailleurs prévus en hausse en 2020 au niveau mondial (3.4%), dans la zone Euro (1.4%) et dans certains pays émergents comme l'Inde (7%), tandis que la croissance diminue aux Etats-Unis (2.1%) et en Chine (5.8%).

En France, après une reprise de l'inflation en 2018 (+1.8%) et 1.2% estimé en 2019, on prévoit une progression de 1.1% en 2020 et 1.3% en 2021.

D'importants facteurs de risque sont perceptibles :

- La guerre commerciale sino-américaine à laquelle vient s'adjoindre la crise politique à Hong Kong continue de peser sur le commerce mondial.
- Les tensions actuelles entre les Etats-Unis et l'Iran ont provoqué un rebond du prix du baril de pétrole à 70 dollars. Cependant celui-ci a tendance à se stabiliser après quelques jours autour de 60-65 dollars.
- Les risques politiques en Europe (Brexit et France) pourraient peser sur la croissance et la dette souveraine.
- Une grande majorité des pays ayant une économie développée connaissent une dette publique sans précédent, ce qui empêche de mettre en place des stratégies économiques de relance.

Actuellement les vives tensions commerciales, économiques et politiques menacent déjà la confiance des consommateurs, des entreprises et ralentissent la croissance mondiale. Une aggravation de ces tensions pourrait entraîner une crise financière de grande ampleur.

## **2) Les collectivités locales et leurs besoins de financements**

L'évolution de la conjoncture devrait être le principal déterminant de l'évolution des taux en 2020. Leur évolution reste liée à la mise en place progressive de la sortie des politiques monétaires accommodantes de la FED américaine et de la BCE européenne. Cette sortie devrait s'opérer très lentement de telle sorte que les taux ne seront que faiblement touchés. La remontée progressive des taux à long terme est beaucoup plus limitée que prévu en raison d'une croissance faible (en France, 1.3% en 2020 contre 1.2% en 2019). Ces derniers restent en effet à des taux historiquement bas et les taux fixes demeurent une bonne opportunité du fait de marges bancaires en baisse avec des taux actuels moyens à 1.45%.

Dans ce contexte, le choix de taux fixes à départ décalé ou avec une phase de mobilisation longue reste donc tout à fait pertinent, malgré une hausse légère du coût de départ décalé. Il peut être aussi intéressant d'opter pour une indexation à double phase (taux variable, puis taux fixe), le départ décalé permettant dans un premier temps de bénéficier des indices monétaires négatifs tout en sécurisant dès aujourd'hui un taux fixe performant.

Du côté des conditions financières proposées, une baisse des marges bancaires a été observée depuis 2018. La moyenne des marges est de 0.55% pour des emprunts sur 15 ans et de 0.58% pour des emprunts sur 20 ans avec des offres les plus performantes aux alentours de 0.35%. De plus les exigences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 plaident pour une baisse des conditions de marge bancaire. En effet les collectivités dont la situation financière est la plus dégradée devront prendre des mesures pour rétablir la situation et se limiter à une capacité de désendettement maximale.

Les marges des lignes de trésorerie se situent en moyenne et pour les villes de 5 à 10 000 habitants aux alentours de 0.70%. La baisse des frais et des commissions se poursuit également. Ainsi les commissions de non utilisation diminuent d'année en année. Près de la moitié des offres ne comportent plus de commission de non utilisation. Les frais d'engagement diminuent aussi autour de 0.10% en moyenne.

Les taux interbancaires, notamment révisables, se situent à des niveaux très bas jamais encore atteints. Ainsi les taux fixes hors marge sont en moyenne de 0.14% sur 15 ans le 28 novembre 2019 contre 0.94% le 28 novembre 2019, tandis que l'Eonia, le T4M et l'Euribor 3 mois se situent respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à -0.4460%, -0.4565% et -0.3830% contre -0.3560%, -0.3608% et -0.3090% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il faut aussi rappeler que les marges ont continué de baisser très légèrement. Cependant cette tendance à la baisse devrait se stabiliser en 2020. D'autres paramètres demeurent toutefois perfectibles comme les conditions de remboursement sur emprunt indexé et la période de préfinancement.

Par ailleurs, la formule de la mobilisation échelonnée jusqu'à 2 ans nous apparaît une bonne solution que la Ville de Le Portel utilise depuis 2017 pour son programme d'investissement afin d'ajuster au mieux son volume d'emprunt. Cette pratique sera également utilisée pour la poursuite de l'aménagement de la place de l'église ou des quais bordant la plage qui vont s'étaler sur plusieurs années.

# LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2020

## 1) Les nouvelles contraintes issues de la loi de programmation des finances publiques.

### - En France, des indicateurs économiques en demi-teinte pour commencer 2020

La croissance du PIB devrait s'établir à 1.7% pour 2018, soit en nette baisse par rapport à 2017 (2.2%). Pour les exercices 2019 et 2020, les hypothèses du gouvernement sont respectivement de 1.4% et 1.3% en euros courants. L'inflation prévisionnelle serait de 1.2% en 2020 comme en 2019.

### - Une revalorisation forfaitaire différenciée

Le projet de loi de finance 2020 prévoyait, dans sa version initiale, une absence de revalorisation des bases de taxe d'habitation pour 2020. Un amendement accepté par le gouvernement a été voté qui permet une progression forfaitaire de 0.9% sur les bases de taxe d'habitation des résidences principales.

En outre les bases de taxe foncière pour les locaux d'habitation et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu depuis 2018. Cette revalorisation est définie en fonction de l'inflation constatée (si positive) de novembre n-2 à novembre n-1 et non plus, comme jusqu'en 2017, en fonction de l'inflation prévisionnelle. Elle sera donc en 2020 de 1.2% contre 2.2% en 2019.

### - Les principaux enseignements à retenir de la loi de programmation des finances publiques

La France est le seul pays de l'Union Européenne avec l'Espagne à être à ce point déficitaire. Afin d'échapper à d'éventuelles sanctions ou amendes, elle doit en effet présenter durant deux années consécutives un déficit public inférieur à 3% du PIB. Si des efforts importants ont été effectués depuis 2014 (de 3.9% en 2014 à 3.4% en 2016 ; 2.7 % en 2017 et 2.5% en 2018), le déficit prévisionnel s'est écarté pour 2019 de la limite des 3% à 3.1% en raison des décisions prises suite à la crise des Gilets jaunes. En 2020, il est prévu une nette amélioration avec un déficit prévisionnel à 2.2%.

En outre les collectivités locales sont « associées » au redressement des finances publiques à hauteur de 13 milliards d'€ entre 2018 et 2022, ce qui représente un effort plus important que sous le quinquennat de François Hollande (11.475 milliards). Cet effort se traduit par un double objectif au niveau national :

- la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1.2% par an en valeur à périmètre constant.
- une réduction du besoin de financement (emprunts contractés-remboursements de la dette) de 2.6 Mds € par an pour arriver un désendettement total de 13 Mds € en 2022.

Cet objectif national s'apprécie en prenant en compte les budgets principaux et annexes des collectivités. Celles-ci ont en outre l'obligation de présenter leurs objectifs d'évolution à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Parallèlement des contrats entre l'Etat et les plus grandes collectivités (pour les communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'€ en 2016) devaient préciser les modalités selon lesquelles ces objectifs seraient atteints. Ils devaient déterminer sur le périmètre du budget principal :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- un objectif d'amélioration du besoin de financement
- pour les collectivités dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence (12 ans pour les communes), une trajectoire d'amélioration de ce ratio.

De manière volontaire, les autres collectivités pouvaient également signer un contrat avec l'Etat. Ces contrats étaient conclus pour une durée de trois ans (2018 à 2020) et signés au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Au total, sur les 322 collectivités concernées par cette contractualisation, 70% (228) se sont engagées dans la démarche.

Un mécanisme de bonus/malus est notamment mis en place en fonction de l'évolution du premier objectif. Si les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que l'objectif, il sera opéré une reprise financière de 75 % du dépassement dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités ayant contractualisé. Pour celles qui n'ont pas contractualisé, la reprise sera intégrale toujours dans la limite des 2%. Celle-ci se fera sur les douzièmes de fiscalité. Si les dépenses augmentent moins vite que l'objectif, l'Etat accordera une majoration du taux de subvention pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En revanche, pour les collectivités ayant dépassé le plafond national de référence de la capacité de désendettement, il n'y aura pas de sanction, simplement une demande d'explication à fournir.

## **2) L'évolution des concours financiers de l'Etat**

L'enveloppe globale des concours encadrés de l'Etat se monte à 39.13 Mds € (+0.8%). La DGF s'établit à près de 27 Mds €. Les dotations d'équipement (DETR, DSIL, DPV) sont à 1.8 Mds €. Les allocations compensatrices sont en très légère augmentation, comme la DCRTP (compensation de la taxe professionnelle).

Selon les premières estimations de Finance Active établies en novembre dernier, soit avant le vote de la loi de finance 2020, la dotation forfaitaire de notre commune devrait être de 800 759 € contre 816 765 € en 2019 du fait de l'évolution de la population et d'un écrêtement précisé ci-dessous. Le montant de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 vient d'être connu. Il est de 9 343 habitants contre 9 367 habitants, soit une population en très légère baisse. En revanche nous ne connaissons pas encore le nombre de résidences secondaires qui était de 194 en 2019. Cela signifie toutefois que les données ne devraient pas bouger beaucoup en 2020.

**Cette baisse est partiellement compensée pour les collectivités les moins favorisées éligibles par un renforcement des dispositifs de péréquation :**

**- Les dotations de péréquation verticale** seront encore en hausse. Leur financement est opérée intégralement par écrêtement de la DGF du bloc communal.

- **La dotation de solidarité urbaine (DSU)** augmente en volume global de 90 millions. Le Portel devrait recevoir une DSU de 2 060 069 € contre 2 014 422 € en 2019.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente en volume global de 90 millions. Le Portel devrait percevoir 737 228 € contre 683 013 € en 2019.
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** devrait rester stable. Cependant Le Portel sera en très légère baisse à 139 159 € contre 141 833 € en 2019.

- **La péréquation horizontale** est définitivement figée à son niveau de 2016. Ainsi le montant du volume global du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (F.P.I.C.) créé en 2012 pour limiter des fractures de richesse sur le territoire en instituant un principe de redistribution locale de la richesse nationale sur les collectivités les plus pauvres, se maintient au même niveau qu'en 2016, soit 1 milliard. Le montant reçu par Le Portel devrait donc se maintenir aux environs de 200 000 € (193 943 € en 2019). Tous les calculs de Finance Active seront affinés courant mars après la réunion du Comité des Finances Locales.
  
- **Le F.C.T.V.A.** : Son taux est maintenu à 16.404% en 2020 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2018. On assiste depuis 2018 à un élargissement de l'assiette des dépenses éligibles. Désormais les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont éligibles, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine des collectivités. De même les dépenses d'entretien de voirie deviennent éligibles.
  
- Pour la Ville de Le Portel, il devrait passer de 744 934 € -dont 1 139 € en section de fonctionnement- en 2019 à environ 460 000 € en 2019.  
La mise en œuvre de l'automatisation de la TVA prévue pour 2020 est reportée à 2021.
  
- Enfin nous ne connaissons pas encore les recettes prévisionnelles concernant **la taxe d'aménagement**. En 2019, elles s'établissent à 27 462 € contre 42 761 € en 2018.

### 3) La réforme de la taxe d'habitation

Un dégrèvement progressif sous condition de revenus a été accordé au profit de 80% de la population en trois années (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). Une exonération pour l'ensemble des contribuables est actée en trois phases également entre 2021 et 2023. Ainsi la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Les communes perçoivent en compensation de la perte de la TH la part de la taxe sur le foncier bâti des départements. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Il sera complété par un abondement de l'Etat via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale.

## LE BILAN PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2019

### 1) La section d'investissement

> **Le total des dépenses d'investissement** s'établit à 7 488 091.25 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se montent à 3 666 838.67 €, soit une hausse de près de 22% par rapport à 2018. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- *Chapitre 20* : 62 890.43 € (Frais d'études, licences, logiciels)
- *Chapitre 204* : 70 454.00 € (Subventions d'équipement versées)
- *Chapitre 21* : 2 172 997.88 € (Acquisition de matériel divers, de mobilier, d'immeubles, aménagements de terrains, travaux terminés sur bâtiments)
- *Chapitre 23* : 1 360 496.36 € (Travaux en cours sur terrains, bâtiments et voirie)

Parmi les principales dépenses, citons notamment:

- travaux de voirie et effacement de réseaux (648 457 €)
- aménagement place de l'Eglise, mise en lumière de l'église, parking Mgr Haffreingue et jardin public (960 025 €)
- vidéo-vigilance (13 806 €)
- travaux, mobilier et matériel bâtiments administratifs (42 763 €)
- travaux, mobilier et matériel écoles, restauration et classes d'éveil (21 973 €)
- travaux et matériel équipements jeunesse et sport (986 541 €)
- matériel illuminations et éclairage public (222 393 €)
- aménagement plage pour mise en valeur de la station balnéaire (259 105 €)
- matériel ateliers et espaces verts (100 624 €)
- matériel et travaux du musée du patrimoine maritime portelois (57 362 €)
- mise en valeur site d'Alprech en liaison avec le Conservatoire du littoral (70 454 €)
- véhicules (67 439 €)
- travaux concernant la rénovation urbaine du quartier Carnot (91 520 €) dont :
  - maison de la santé et petite enfance (5 985 €)
  - voirie et espaces verts Carnot (85 535 €)
- logiciels et matériel informatique (108 228 €)

Les travaux effectués et cités ci-dessus sont complétés par les travaux en régie qui s'élèvent en 2019 à 99 525 € contre 113 787 € en 2018. Ils ont concerné la rénovation du matériel de voirie (7 191.68 €), la mise en valeur de la station balnéaire (10 909.91 €), l'aménagement de l'entrée du parc de la Falaise (6 081 €), la rénovation et la transformation du rez de chaussée de l'Hôtel de ville (21 259 €), la rénovation de locaux scolaires (14 444 €), la réfection de la toiture de la salle Charles Humez (12 200 €) et de celle du garage 92 rue Carnot (3 833 €), l'aménagement de la Maison du patrimoine maritime portelois (6 482 €) et du cloître de l'église (12 093 €), la rénovation d'une salle de classe aux CED (1 477 €) et du jardin public place de l'église (1 658 €).

Les échéances d'emprunts en capital auxquelles on ajoute le remboursement du solde du prêt-relais (250 000 € sur 1 000 000 €) s'établissent à 1 911 388.42 €.

Le déficit d'investissement reporté 2018, quant à lui, s'élève à 1 396 808.51 €.

Enfin le montant des opérations d'ordre (dans lesquelles sont inclus les travaux en régie) est de 447 143.32 € (ch. 040 et 041).

> Les recettes réelles, quant à elles, s'élèvent à 3 603 134.13 €, dont le F.C.T.V.A. (743 794.93 €), la taxe d'aménagement (27 462.00 €), les subventions (1 275 754.15 €), des opérations de régularisation du ch. 23 pour remboursement d'avances forfaitaires (27 237.32 €), le produit des emprunts (1 500 000 €), le remboursement par la CAB des échéances de 2018 et 2019 d'une avance de l'Agence de l'Eau suite au transfert de la compétence assainissement à celle-ci en 2018 (4 766.32 €), la récupération de TVA pour effacement de réseaux (23 480.41 €) et les remboursements d'instruments de musique (639 €).

A ces recettes réelles, il convient aussi d'ajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 395 263.51 €) et les opérations d'ordre du ch. 040, dont les amortissements (585 475.53 €).

## 2) La section de fonctionnement

**IMPORTANT** : L'exercice 2019 n'étant pas encore définitivement clôturé, les montants indiqués ci-dessous sont encore susceptibles de quelques modifications.

> **Le total des dépenses de fonctionnement**, hors dépenses d'ordre, devrait être de 14 765 463 € contre 14 977 134 € en 2018, soit **une baisse de 1.41%**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

011	Charges de fonctionnement des services	:	3 003 393 €
012	Charges de personnel	:	8 898 915 €
65	Subventions aux associations, participation piscine et CCAS, reversement contrat enfance, indemnités élus etc....	:	2 202 193 €
66	Charges financières	:	620 692 €
67	Charges exceptionnelles (dont bourses)	:	27 293 €
014	Atténuations de produits	:	12 977 €

> Il convient de souligner que le chapitre 011, après une forte baisse en 2018 (-5.31%) enregistre une augmentation modérée en 2019 (+2.30%) en raison de la poursuite de l'effort accompli sur les travaux en régie. Cet effort sera poursuivi et accentué durant les prochaines années partout où cela sera possible afin de dégager des économies non négligeables et de mettre ainsi en valeur le personnel mobilisé.

### **Notre priorité doit être d'entretenir notre patrimoine afin de mieux le valoriser.**

> Pour ce qui concerne l'évolution des frais de personnel, nous pouvons constater une poursuite de la baisse (-0.74%) après les -0.95% de 2015, -0.56 % de 2016, +2.12% de 2017 et -5.28% de 2018 et ceci en dépit de l'effet G.V.T. (glissement-vieillessement-technicité). La baisse en cinq ans est de 5.43%.

Ce résultat est le fruit d'une rationalisation accrue des dépenses de personnel au sein des différents services municipaux qui s'est poursuivie en 2019 avec la réorganisation de plusieurs services. Il est aussi le résultat de la réduction importante du nombre de contrats aidés qui a eu cependant comme conséquence le recours au personnel d'une association intermédiaire lui aussi bien maîtrisé. Enfin la formation est toujours encouragée.

> Le chapitre 65 connaît une quasi-stagnation à 0.04% en raison principalement de la diminution de la participation pour le fonctionnement de la piscine intercommunale et de l'opération Architectures et Couleurs Porteloises et en dépit de l'augmentation de la subvention accordée au CCAS et de celle du reversement au CCAS du contrat enfance jeunesse.

> Les charges financières du chapitre 66 diminuent également comme les années précédentes (-7.42%). Ce recul est dû à la baisse des taux révisables et des marges (voir page 3), à une bonne négociation lors de la contraction des nouveaux emprunts et au vieillissement de la dette.

> Le chapitre 67, après la forte hausse enregistrée en 2018 en raison de deux opérations exceptionnelles suite au transfert à la CAB de l'excédent de fonctionnement du budget Assainissement et suite à un reversement à la CAB d'un trop versé par elle sur la dotation de compensation de 2017, retrouve ses niveaux antérieurs.



> Enfin les atténuations de produits du chapitre 014 d'un montant global de 12 977 € comprennent des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (12 346 €) et des versements de taxe de séjour concernant l'aire de camping-car à l'office de tourisme du Boulonnais (631 €).

> **Les recettes de fonctionnement**, hors opérations d'ordre et excédent, s'élèvent à 16 751 896 € contre 17 018 419 € en 2018, soit **une baisse de 1.57%**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

013	Remboursement des frais de personnel	:	464 337 €
70	Produits des régies	:	994 029 €
73	Impôts et taxes	:	9 816 595 €
74	Dotations, subventions et participations	:	4 862 205 €
75	Revenus des immeubles	:	251 118 €
76	Produits financiers	:	3 272 €
77	Produits exceptionnels (cession d'immobilisations) et remboursement de sinistres	:	360 340 €

> Le chapitre 70 enregistre une importante hausse de 12.22% en raison de la bonne tenue de la plupart des régies et notamment de celle des classes d'éveil (+77 000 €) à 473 000 €.

> Le chapitre 73 progresse (+1.80%) du fait de l'augmentation du produit des impôts directs (+110 000 €) et des taxes additionnelles aux droits de mutation (+52 000 €).

> Le chapitre 74 est en nette baisse de 615 000 €, soit (-11.26%) en raison de la diminution de la dotation forfaitaire de 17 000 €, du remboursement des contrats d'avenir de 33 000 € et surtout des dotations politique de la ville de 610 000 € compensée très partiellement par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale de 33 000 €, de la dotation de solidarité urbaine de 41 000 € et des allocations compensatrices de 19 000 €.

> Le chapitre 75 qui concerne les revenus provenant des immeubles appartenant à la Ville et des locations de salles évolue favorablement. Le montant passe ainsi de 236 716 € à 251 118 €.

> Le chapitre 77 est notamment marqué par la vente de deux propriétés de la commune: un appartement au 41-43 rue Carnot pour 20 000 € et les logements situés aux abords de l'école Curie pour 300 000 €. Nous avons aussi vendu un ancien Zodiac pour 4 000 € et du matériel usager pour 5 500 €. En outre nous avons touché 29 990 € de remboursement de sinistres au titre des assurances.

> Enfin les remboursements de frais de personnel partagés entre les chapitres 013 et 74 se montent à 475 290 € contre 596 042 € en 2018, soit une baisse de près de 120 000 € (-20.26%).

### **3) La synthèse**

**Notre épargne brute** (recettes réelles de fonctionnement hors produit de cessions – dépenses réelles de fonctionnement) reste positive à 1 662 434 € contre 1 885 247 € en 2018, comme **notre épargne nette**.

Si nous comparons les chiffres de 2019 avec ceux de 2014, nous pouvons observer une nette diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 4.46% avec une baisse des chapitres 012, 65 et 66

respectivement de 5.43%, 8.88%, 29.21%. De leur côté, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent un recul de 4.54% sur la même période en raison d'une baisse du chapitre 013 (-58.49%) et du chapitre 74 (-11.26%), malgré la forte hausse des régies de recettes du chapitre 70 (+21.38%).

#### **4) L'endettement de la commune**

Nous avons limité au mieux le volume des emprunts (1 500 000 €) eu égard au montant des investissements réalisés (3 666 839 €) et aux subventions reçues ou rattachées à l'exercice (1 595 648 €) et en sachant que les 250 000 € du prêt-relais de La Banque Postale restant à rembourser l'ont été en 2019. Les emprunts d'aujourd'hui étant les impôts de demain, nous devons en effet les limiter au maximum et ainsi poursuivre notre désendettement.

Cependant il est difficile de parvenir à l'équilibre d'un compte administratif lorsque plus de 1 000 000 € de subventions provenant principalement de l'Etat sont en attente de versement depuis plusieurs mois.

En 2019, nous avons utilisé cinq emprunts. Deux ont été contractés en 2018 et trois en 2019. Ils sont tous classés 1A selon la charte Gissler. En voici le détail :

- un prêt de 2018 auprès du Crédit Agricole de 600 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.47%, soit un taux actuel de 0.47%. La phase de préfinancement s'achevait au plus tard le 15 avril 2019.

Tirages effectués : 400 000 € le 20 décembre 2018

200 000 € le 2 avril 2019.

- un prêt de 2018 auprès de la Société Générale de 1 200 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.45%, soit un taux actuel de 0.45%. La phase de mobilisation s'achève le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et s'étale donc sur trois exercices.

Tirages effectués : 550 000 € le 21 décembre 2018

150 000 € le 12 avril 2019

200 000 € le 16 décembre 2019

50 000 € le 27 décembre 2019.

Il reste donc 250 000 € à demander sur l'exercice 2020.

- un prêt de 2019 auprès de La Banque Postale de 467 968 € sur 15 ans avec un taux fixe de 0.75% et une plage de versement entre le 20 août et le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Tirage effectué le 19 septembre 2019.

- un prêt de 2019 auprès de La Banque Postale de 132 032 € sur 10 ans avec un taux fixe de 0.48% et une plage de versement entre le 20 août et le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Ce prêt concernait le renouvellement de l'éclairage public dans plusieurs rues de la commune. Il a été à ce titre bonifié par la FDE qui a reversé récemment l'intégralité des intérêts de cet emprunt sur toute sa durée, soit 3 269 €.

Tirage effectué le 19 septembre 2019.

- un prêt de 2019 auprès du Crédit Agricole de 600 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.46%, soit un taux actuel de 0.46%. La phase de préfinancement s'achève au plus tard le 4 mai 2020.

Tirage effectué : 300 000 € le 29 novembre 2019.

Il reste donc 300 000 € à demander sur l'exercice 2020.

Nous avons aussi contracté un prêt-relais auprès de La Banque Postale d'un montant de 1 000 000 € sur 2 ans avec un taux fixe de 0.30%. Ce prêt-relais avait été signé en juin 2018 pour pallier les importants retards dans le versement des subventions. Il était remboursable à chaque échéance trimestrielle en fonction des possibles rentrées de subventions. Nous avons d'ailleurs remboursé le 21 septembre 2018 250 000 € et le 21 décembre 2018 500 000 €. Les 250 000 € restant ont été remboursés le 20 septembre 2019. Le montant des frais financiers inhérents à cette opération s'est élevé en 2019 à 1 122.92 €. Ce prêt-relais nous a donc coûté sur 2018 et 2019 un total de 3 435.42 €.

Sur les six dernières années, notre endettement a diminué de plus de 1.8 M €. En 2016 et 2017, ce mécanisme de désendettement s'est ralenti du fait du « pic » en matière d'investissement et principalement la fin des travaux de l'ANRU incluant la Maison de la Petite Enfance et de la Santé. Il a semblé cependant repartir en 2018 pour à nouveau s'atténuer en 2019.

Année	Nouveaux emprunts	Capital remboursé	Différence
2014	588.638 €	1.184.705 €	- 596.067 €
2015	750.000 €	1.238.012 €	- 488.012 €
2016	1.250.000 €	1.399.939 €	- 149 939 €
2017	1.400.000 €	1.462.256 €	- 62.256 €
2018	1.200.000 €	1.586.345 €	- 386.345 €
2019	1.500.000 €	1.659.005 €	- 159.005 €
<b>TOTAL</b>	<b>6.688.638 €</b>	<b>8.530.262 €</b>	<b>- 1.841.624 €</b>

Le taux moyen de cette dette est de 3.08% au lieu de 3.27% il y a un an.

**\*\* A voir en page annexe la synthèse de Finance Active.**

A la lecture de ces tableaux et diagrammes, nous pouvons nous apercevoir de l'effort accompli par la municipalité pour diversifier les types de risque. Ainsi le taux fixe passe de 45.1% à 43.4% en baisse de 1.7 point par rapport à 2018, tandis que le taux variable augmente de 3.8 points. Enfin les emprunts à taux plus risqué reculent progressivement d'année en année (-0.8 point). Cet effort sera maintenu durant les prochaines années et nous permettra ainsi de diminuer encore notre taux moyen de dette.

En 2019, nous avons conclu deux lignes de trésorerie : la première avec la Société Générale d'un montant de 1 700 000 € et un taux d'intérêt basé sur l'Euribor 1 mois +1.00%, la seconde avec la Banque Postale de 300 000 € et un taux d'intérêt basé sur l'Eonia + 0.67%. Les frais inhérents à celles-ci s'élèvent en 2019 à 22 482 € contre 22 016 € en 2018, l'ensemble en frais de commission et de réservation et en décompte des intérêts.

Tout ceci demande une gestion quotidienne de notre trésorerie qui demeure toujours un des chantiers importants de notre stratégie financière et qui nécessite une collaboration assidue avec le Trésor Public et nos différents partenaires financiers.

# LES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2020

La perspective d'un contrôle accru de l'Etat sur les finances de nos collectivités (limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de notre endettement) par le biais de la loi de programmation des finances publiques doit plus que jamais nous inciter à poursuivre et accentuer l'effort de rationalisation budgétaire. Celui-ci accompagnera en particulier notre politique d'investissements qui sera menée en 2020.

## **1) La section d'investissement**

Dès son arrivée, la nouvelle équipe municipale a commencé l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (le P.P.I.) pour une programmation la plus équilibrée possible des différents investissements nécessaires aux besoins des habitants de notre Ville. Ce P.P.I. couvre maintenant la période de 2014 à 2022. Il permet d'avoir une vision la plus simple possible de nos possibilités de financement (subventions, emprunts) et ainsi de lisser au mieux nos investissements tout en prêtant attention à l'évolution de notre endettement. Il est amendé plusieurs fois par an afin de prendre en compte les impératifs budgétaires.

Il a intégré notamment un important programme de voirie, un aménagement de la place de l'église, des travaux d'assainissement (bassins de rétention), la poursuite et la terminaison du programme de rénovation urbaine du quartier Carnot, des travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs et dans les logements appartenant à la Ville, le renouvellement normal du matériel et du mobilier des différents services de la commune ainsi que celui des véhicules.

Il reprend maintenant un des objectifs phares de ce mandat : la revitalisation de la station balnéaire avec tous les aménagements qui en découlent : construction de balcons sur la mer, aménagement des quais longeant la plage et mise en place de nouvelles infrastructures sur les promenades bordant cette plage.

Parallèlement à ce P.P.I., une prospective financière de 2014 à 2022 a été élaborée et ajustée chaque année. Celle-ci accompagne en fait le P.P.I. et permet de suivre l'évolution des différentes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que celle des différentes épargnes, dont l'épargne nette qui permet l'autofinancement de nos investissements.

Le programme d'investissement 2020 s'inscrit pleinement dans ce P.P.I. Il a été établi en tenant compte des contingences budgétaires qui s'imposent notamment en raison de la capacité d'emprunt extrêmement tenue de la collectivité et du contrôle renforcé de l'Etat sur les finances des collectivités.

Il sera principalement marqué par deux dossiers majeurs qui sont, d'une part, la revitalisation de la station balnéaire et, d'autre part, la poursuite du réaménagement de la place de l'église commencé en 2018 et qui s'échelonne jusqu'en 2022.

A ces dossiers, il est nécessaire d'ajouter la poursuite de la réfection des voiries de la commune.

### > le réaménagement de la place de l'Église

Ce programme d'investissement va entrer dans sa troisième phase de réalisation en fin 2020 avec l'aménagement paysager de la place de l'église (montant estimatif : 1 353 000 € – Département et Région sollicités : 100 000 à 200 000 € pour le premier et 600 000 € pour la seconde).

Pour ce projet, la collectivité a obtenu un accord de la Région dans le cadre du dispositif « revitalisation des centres villes » pour 1 000 000 € sur trois phases.

### > La revalorisation du front de mer :

La première phase des travaux a consisté en la réalisation de deux balcons sur la mer pour renforcer l'attractivité du quai Dugay Trouin. Il est ensuite prévu l'aménagement des sanitaires de la plage, ceux existant étant vétustes (coût estimatif : 335 000 €). Une complète réfection de la voirie avec la suppression des trottoirs est encore envisagée ultérieurement sur le quai Dugay Trouin avec la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté.

Un financement a été sollicité auprès de la Région au titre du PRADET (Programme régional d'aménagement et de développement des territoires).

### > Les autres investissements

- La réfection du pont Saint-André a été intégrée dans le projet de revalorisation du front de mer. Les travaux de réparation sont estimés à 184 000 €. Les travaux de valorisation qui consisteront en un embellissement de la partie haute sont en cours d'étude.

- La réfection partielle de la toiture de l'Espace Carnot pour 37 800 €. Une demande de DETR est en cours pour 7 875 €, soit 25% du HT.

- Un programme de réfection de voiries sera aussi effectué. Il reprend les rues suivantes :

- La rue Carnot (partie comprise entre la place de l'église et la rue Chateaubriand) pour 65 000 €. Demande de DPV en cours.
- Le quartier de La Neuville : rue Jean Bart pour 124 800 € ; rue de l'Aigle (tronçon entre la rue du Maréchal Foch et la rue Branly) pour 132 000 €, auxquels il faut ajouter une étude et une maîtrise d'œuvre estimée à 15 600 €.

- Des travaux consécutifs à l'agenda d'accessibilité programmé doivent aussi être inscrits jusqu'en 2021 pour environ 100 000 € par an.

- Des travaux seront entrepris dans plusieurs équipements sportifs :

\* Après la démolition des vestiaires du stade André Lefèvre, il est nécessaire de réaliser huit nouveaux vestiaires. Coût estimatif : 560 000 €. Des demandes de subvention ont été ou vont être sollicitées : DPV 2019 : 194 830 € ; Fédération Française de Football : 20 000 € (en cours) ; DSIL : 116 667 €, soit 25% du HT (en cours).

\* La réfection de la tribune du stade Amour Sergent est prévue pour 197 200 €. Des demandes sont en cours pour une DETR (41 083 €, soit 25% du HT) et une DISL pour le même montant.

\* Il est aussi envisagé la rénovation et peut-être l'agrandissement de la salle de sport Curie. Une étude de faisabilité sera entreprise pour définir le programme des travaux et estimer ceux-ci. Une DPV sera sollicitée en 2020 pour une exécution en 2021. Une enveloppe de 10 000 € est prévue.

> Pour les besoins en matériel de l'ensemble des services, nous inscrivons chaque année des crédits nécessaires pour une somme d'environ 200 000 €.

> Enfin le remboursement du capital de la dette sera de 1 821 000 €.

## **2) La section de fonctionnement**

Les grandes lignes de la section de fonctionnement sont reprises dans la prospective financière déjà évoquée ci-dessus.

### **Les dépenses**

#### **- Un principe essentiel :**

L'intégration dès le budget primitif des dépenses connues ou prévisibles et ceci dans le but d'améliorer notre situation financière et d'avoir une meilleure lisibilité. Les services ont ainsi la possibilité de projeter leur budget sur une année entière.

- **Une rigueur plus que jamais renforcée** dans l'attribution des crédits du B.P. sera nécessaire en raison des contraintes imposées par l'Etat concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement peut être évalué dans une fourchette allant de 14 800 000 € à 15 000 000 € pour l'exercice 2020.

> Pour le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** : celui-ci devrait connaître une stagnation par rapport aux dépenses de l'année 2019. Après l'effort important de rationalisation réalisé sur ce chapitre par l'ensemble des services municipaux en 2014 et 2015 (-9% 2013/2014 ; +1% 2014/2015), il avait été décidé de procéder à un vaste programme de rénovation de notre patrimoine communal en 2016, d'où la forte augmentation des dépenses sur ce chapitre en 2016 (+10,60%). Cet effort s'est poursuivi depuis 2017 avec de nombreux travaux dans les bâtiments communaux (voir travaux en régie page 7) et, malgré cela, une hausse modérée de 1,99% en 2017, une forte baisse en 2018 (-5,31%) et une augmentation contenue en 2019 à 2,30%.

---

## **FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La collectivité entend poursuivre en 2020 ses actions en faveur du développement durable avec pour principale ambition de maîtriser encore davantage les dépenses inhérentes aux fluides. Des actions concertées vont de nouveau être lancées dans plusieurs domaines en vue de réduire ces dépenses.

Pour cela un crédit spécifique de 15 000 € sera à nouveau inscrit au B.P. 2020. Cette somme permettra la poursuite de l'installation de mousseurs et d'économiseurs d'eau dans les toilettes des différents bâtiments communaux. En outre après la captation d'eau de source pour l'arrosage à la plage, une pompe devrait être installée pour rendre opérationnelle la cuve de la médiathèque.

En ce qui concerne l'éclairage public, la campagne de remplacement progressif des anciens poteaux d'éclairage public va se poursuivre par la pose de candélabres munis de LED beaucoup moins énergivores. Ce nouveau type d'éclairage permet la réduction de l'intensité lumineuse à certaines heures et son rétablissement par le biais de détecteurs de présence. Après l'installation en 2017 et 2018 dans les rues Pierre Brossolette, Livenais, des Mineurs, de Verdun, Georges Honoré et Jean-Baptiste Gournay, ont été pourvus de ce même type d'équipement en 2019 les quais Duguay Trouin et de la Vierge, le boulevard Pasteur et l'avenue Joffre. D'autres secteurs seront équipés en 2020 et dans les prochaines années. Les lampes à mercure restantes continuent d'être progressivement remplacées.

Des actions de sensibilisation sur les consommations d'eau, de carburant et d'électricité et sur le chauffage se poursuivent à destination des agents, des associations ou du public par le biais d'affichettes ou de formations spécifiques. Ainsi les agents seront sensibilisés à « l'éco-conduite » des véhicules municipaux. Une campagne de sensibilisation du personnel d'entretien pour l'utilisation de nouveaux produits moins toxiques est en cours tandis que des produits d'entretien naturels sont fabriqués depuis 2018 par l'Espace Carnot et pour certains revendus à la Ville. En outre la campagne d'affichage et de sensibilisation en faveur de la transition énergétique à destination des habitants se poursuit.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation des consommations d'eau, nous envisageons d'engager des travaux de réfection des sanitaires de l'Espace Carnot et des vestiaires des ateliers. Enfin il convient de souligner qu'une réflexion est en cours pour une végétalisation partielle du cimetière permettant ainsi de ne pas recourir à l'utilisation de produits phytosanitaires toxiques désormais interdits à la vente.

Des bacs à marée et des bacs de tris sélectifs ont été installés sur la plage. Le dispositif devra être amélioré afin de répondre mieux aux attentes. Des nettoyages raisonnés et manuels de la plage sont mis en place en partenariat avec le Parc Naturel Régional et différentes associations porteloises (opérations ponctuelles « plage zéro déchet»). En outre la Ville espère acquérir d'autres véhicules électriques dans les prochaines années.

---

> **Le chapitre 012 « charges de personnel »** : Après avoir connu une baisse significative en 2015 et en 2016 et une progression limitée en 2017, ces charges ont encore diminué en 2018 (-5.28%) et en 2019 (-0.74%).

Pour 2020, nous envisageons par précaution une légère augmentation des crédits de ce chapitre par rapport au CA 2019 (+2%). Les perspectives pour cette année tiendront compte :

- de la nouvelle organisation de quelques services
- de la réduction du nombre de contrats aidés
- du gel du point d'indice
- du GVT (glissement vieillesse technicité)

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.

La maîtrise de cet important poste budgétaire est devenue incontournable et les décisions prises depuis le début de la mandature qui ont pris leur plein effet en 2015, seront maintenues et amplifiées. La mutualisation entre les services continuera à être recherchée partout de manière optimale.

## **FOCUS SUR LE PERSONNEL** (comme indiqué en préambule de ce document)

### **1°) Evolution des dépenses de personnel depuis 2013**

2013 : 9 289 862 €  
2014 : 9 409 438 €  
2015 : 9 320 419 €  
2016 : 9 268 124 €  
2017 : 9 464 587 €  
2018 : 8 964 858 €  
2019 : 8 898 915 €

### **2°) Structure des effectifs au 31 décembre 2019**

183 titulaires (6 agents en catégorie A, 226 en catégorie B et 151 en catégorie C)  
27 non-titulaires, dont 1 sur un emploi permanent  
37 contrats aidés dont : 33 parcours emploi compétence (PEC)  
1 emploi d'avenir  
3 adultes-relais  
  
1 apprenti

### **3°) Etat des lieux sur la parité hommes-femmes au 31 décembre 2019**

A cette date, la collectivité employait 91 femmes et 93 hommes sur un emploi permanent (titulaires et non titulaires).

---

> Pour **le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** qui comprend principalement les participations de la commune au CCAS et au SILPO, le reversement d'une partie du Contrat Enfance Jeunesse au CCAS et les subventions aux associations, il est envisagé une hausse des crédits budgétaires par rapport au CA 2019 de 50 000 €. Celle-ci est provoquée par la progression de la subvention au CCAS consécutive à l'augmentation du loyer du Foyer Léon Gournay par Pas de Calais Habitat. Cette même augmentation est la conséquence des travaux importants intervenus dans ce Foyer en 2018, mais actuellement nous n'avons encore aucune information à ce sujet.

> Quant au **chapitre 66 « charges financières »**, il devrait connaître mécaniquement une baisse des intérêts d'emprunts comme chaque année aux environs de 550 000 € en raison du moindre recours à l'emprunt ces dernières années, des taux révisables négatifs, des marges et des nouveaux taux fixes plus faibles et du vieillissement de l'encours de la dette.

En revanche, bien que les délais de versement des différentes subventions déjà évoqués précédemment demeurent importants, nous devrions utiliser un peu moins nos lignes de trésorerie durant le premier semestre 2020. Des lignes pas utilisées entièrement actuellement, des travaux plus étalés dans le temps et des subventions en instance de paiement devraient donc nous permettre de parvenir à un coût de celles-ci moins importants aux alentours de 18 000 €. Nous pouvons donc nous attendre à une légère baisse des dépenses de ce chapitre (-50 000 €).

### **b) Les recettes**



Les recettes réelles de fonctionnement de 2020 hors cessions sont estimées entre 16 500 000 € et 16 700 000 € tant certains paramètres semblent incertains. Elles se décomposent comme suit :

> **Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Nous n'avons pas encore reçu évidemment d'information concernant nos bases prévisionnelles d'imposition 2020. Nous prévoyons par prudence une stagnation de celles-ci auxquelles nous ajouterons la revalorisation forfaitaire de 0.9% pour la taxe d'habitation des résidences principales et 1.2% pour la taxe foncière des locaux d'habitation et la taxe d'habitation des résidences secondaires. Par ailleurs, il convient de rappeler que le maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel sera proposé lors de la présentation du BP 2020 comme depuis le début du mandat municipal.

Nous tablons sur un F.P.I.C. et une taxe additionnelle aux droits de mutation stables.

La dotation de compensation de la CAB devrait se maintenir à 2 748 751 €.

Ce chapitre pourrait donc connaître une augmentation de 60 000 € par rapport au CA 2019.

> **Le chapitre 74 « Dotations et participations »** :

Les dotations de l'Etat seraient, selon les premières estimations, en légère hausse (+80 000 €). Voir ces estimations pages 5 et 6.

Nous n'avons aucune information concernant les allocations compensatrices qui devraient cependant continuer à diminuer. La dotation politique de la ville sera probablement conséquente du fait des travaux importants éligibles à cette dotation. Nous pouvons envisager 350 000 € (+30 000 €).

Globalement ce chapitre devrait donc enregistrer une hausse de près de 100 000 €.

> Pour les autres chapitres, il est encore difficile de fixer une tendance certaine. C'est pourquoi nous avons tablé au nom du principe de précaution pour un recul d'environ 120 000 €. En effet le produit des régies devrait rester stable après une forte hausse en 2019 des recettes des classes d'éveil. Les recettes du chapitre 013 liées aux contrats aidés et aux traitements des titulaires devraient encore diminuer de 60 000 €. Le chapitre 75 concernant les locations de logements ou de salles et les redevances d'occupation pour la salle du Chaudron devrait diminuer de 60 000 € suite à la vente des logements Curie. En outre quelques cessions permettront d'autofinancer une partie de nos investissements projetés.

## **FOCUS SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES** (comme indiqué page2)

Dans le cadre de la mutualisation communautaire, la ville de Le Portel a répondu favorablement en 2017 à la proposition d'adhérer à l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un groupement de commande en matière de télécommunication ( téléphonie, internet et mobiles). 11 collectivités dont la CAB ont décidé collectivement de s'engager dans cette démarche. Le groupement de commande est porté par le coordinateur « ville de Boulogne sur Mer ». La consultation commune à l'issue de celle-ci va nous permettre de réaliser des économies substantielles dans cet important domaine (-30 000 €).

---

La CAB s'est en outre constituée en centrale d'achat par délibération en date du 26 juin 2019. Cet outil offre aux communes et à leurs établissements publics une souplesse d'adhésion et de fonctionnement que ne possèdent pas les groupements de commande (nécessité de délibérer pour adhérer au groupement, impossibilité d'y adhérer postérieurement à la procédure de passation, obligation de définir les besoins préalablement à la passation du marché). La centrale d'achat permet aux adhérents de bénéficier d'économies d'échelle et de commander des prestations sur les marchés passés en restant libres de recourir ou non à ces derniers. Elle évite aussi les lourdeurs administratives inhérentes au groupement de commande.

Avant de conclure, il est désormais obligatoire de présenter l'évolution et les objectifs concernant les deux ratios qui suivent. Comme nous pouvons le constater, l'évolution du premier reste toujours largement inférieure au 1.20% déterminé par la loi de programmation (voir page 4).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	15 864 163	15 454 640	15 168 303	15 345 738	15 462 458	14 977 134	14 765 463
<b>Evolution des DRF (en %)</b>	<b>1,13</b>	<b>-2,58</b>	<b>-1,85</b>	<b>1,17</b>	<b>0,76</b>	<b>-3,14</b>	<b>-1,41</b>

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement capital	1 104 325	1 184 705	1 238 012	1 399 989	1 462 256	1 586 345	1 659 005
Emprunts souscrits	1 325 980	588 638	750 000	1 250 000	1 400 000	1 200 000	1 500 000
<b>Endettement net (emprunts souscrits – remboursement du capital)</b>	<b>221 655</b>	<b>-596 067</b>	<b>-488 012</b>	<b>-149 989</b>	<b>-62 256</b>	<b>-386 345</b>	<b>-159 005</b>

Ce tableau montre que notre endettement diminue depuis 2014. Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 11.33 années (10.23 en 2018), alors que le plafond national de référence de 2017 pour ce ratio est de 12 années. Nous sommes donc en-deçà du seuil critique. Cependant le désendettement de la commune doit être poursuivi en 2020 et durant les années futures.

## CONCLUSION

Les mesures d'économies prises par notre gouvernement depuis 2015 demeurent d'actualité et la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités s'inscrit totalement dans cette logique. Depuis 2017, un facteur supplémentaire vient encore compliquer un peu plus la gestion d'une commune telle que la nôtre : les délais imposés pour les versements de subventions pour lesquelles un engagement a été donné et enregistré.

Pour cette année 2019, et si nos estimations s'avèrent correctes, également pour 2020, la baisse de notre dotation forfaitaire est fort heureusement compensée par un renforcement des dispositifs de péréquation dont nous bénéficions.

L'exercice 2019 sera malgré tout encore excédentaire. Nos indicateurs financiers n'ont jamais été aussi bons depuis de nombreuses années, ils sont le résultat d'une politique d'investissement réfléchie et contrôlée, d'une maîtrise quotidienne des dépenses de fonctionnement, d'une présence permanente des élus sur le terrain et d'une véritable implication du personnel communal.

### **Pour mémoire, rappelons les éléments chiffrés de cet exercice 2019 :**

1/ Remboursement de 1 659 005 € de capital de la dette qui permet à notre endettement de diminuer légèrement. C'est donc un désendettement de plus de 1,8 million d'euros qui est constaté sur les six derniers exercices écoulés et cela malgré un investissement soutenu et orienté en direction des besoins de notre population.

2/ Diminution nette des charges de fonctionnement de 1.41%, soit -212 K€ et de 4.46% (-689 K€) sur l'ensemble du mandat qui traduit une maîtrise parfaite des dépenses budgétaires. Le chapitre relatif aux charges de personnel est encore en baisse de 0.74% après les -5.28% de 2018.

3/ Les produits de la section de fonctionnement hors cessions baissent de 1.57% soit -267 K€. Pour mémoire, au cours de l'année 2018, nous avons enregistré une diminution de 371 K€.

4/ Notre épargne brute positive passe de 1 885 K€ en 2018 à 1 662 K€ en 2019. Pour mémoire, cette épargne brute était de 1 763 K€ en 2017, 1 832 K€ en 2016, 2 240 K€ en 2015, 1 691 K€ en 2014 et 571 K€ en 2013.

5/ Après le constat d'un retour à une épargne nette positive de 507 K€ en 2014 et après plusieurs années d'une épargne nette négative (- 554 K€ en 2013), les exercices 2015 à 2019 font ressortir une épargne nette excédentaire.

Une épargne nette excédentaire signifie que, par une gestion rigoureuse de nos dépenses et une optimisation de nos recettes d'exploitation, nous pouvons également, après avoir remboursé le capital de la dette, autofinancer une partie de nos investissements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) établi dès notre arrivée aux commandes de la Ville nous permet d'avoir une politique d'investissement réfléchie et en complète corrélation avec notre capacité de financement et notre trésorerie.

Comme indiqué précédemment, nos 2 principaux axes d'investissement pour cet exercice 2020 seront la revitalisation du front de mer et le réaménagement de la place de l'Eglise. Mais notre investissement ne se limitera pas à ces 2 projets. Il se traduira par le travail que nous avons engagé depuis 2014 pour la remise en état et l'entretien des bâtiments municipaux, l'entretien de la voirie communale, le travail mené au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.

**En résumé, la seule chose qui compte vraiment, c'est bien de faire avancer notre Ville.**